



BROCHURE DE L'APPROCHE DES « CLUBS DES MÈRES »

Qui sont les CLUBS DE MERES ?

Les **Clubs des Mères** sont des groupements de femmes, volontaires, adhérentes aux idéaux à la Croix-Rouge. Les femmes se réunissent pour échanger et sensibiliser d'autres membres de la communauté sur des thèmes auxquels elles ont été préalablement formées (notamment dans le domaine de la santé maternelle et infantile, l'hygiène et assainissement du milieu, la nutrition, etc.). Après avoir reçu ces formations, les membres des Clubs des Mères deviennent les relais ou encore les ambassadrices des bonnes pratiques. Le développement d'initiatives économiques est un élément fédérateur, nécessaire pour assurer l'autonomisation et la résilience des membres et par extension des plus vulnérables de la population locale.

L'approche « Club des Mères » est un mode d'intervention utilisé pour réduire la vulnérabilité des ménages, en particulier des femmes. Sa spécificité repose sur son fort ancrage communautaire.

Les Clubs des Mères se caractérisent et distinguent ainsi d'autres groupements par ces quatre piliers :

- L'**adhésion des membres aux principes et valeurs de la Croix Rouge**, en particulier du volontariat.
- La **réalisation d'activités communautaires**, principalement de sensibilisation et de salubrité, afin d'améliorer les conditions de vie et de santé des ménages et de la communauté.
- La **cotisation à une caisse commune** qui peut aussi se diviser en :
 - caisse de solidarité santé (CSS) et
 - caisse de résilience
- Le développement d'**initiatives économiques collectives** (Activités génératrices de revenus – AGRs- collectives).

Historique de l'approche

L'approche « Club des Mères » est née au Ghana dans les années 1970 et s'est développée au Togo par la suite en 1996 dans le cadre des activités de réinsertion des réfugiés ghanéens dans la zone de Bassar. Cette méthodologie a particulièrement été développée par la Croix-Rouge togolaise qui la met en pratique depuis plus de 15 ans. Au fil du temps, d'autres sociétés nationales de la Croix-Rouge et notamment la Croix-Rouge française ont commencé à s'intéresser à l'approche « Club des Mères ».

Cette approche « Club des mères » a été importée au Tchad en 2013 pendant l'a mise en œuvre d'un projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable, mis en œuvre par la Croix-Rouge française (CRF) et la Croix-Rouge du Tchad (CRT) dans la région de Logone Occidentale (2011–2015). Face au succès de l'initiative au Sud, les deux organisations ont introduit cette approche dans le Batha en 2014 via un projet de renforcement de la résilience (2012-2016).

Depuis mi 2016, la Croix Rouge britannique appuie la CRT et la CRF pour renforcer l'approche « Clubs des Mères » au Batha et pour le mettre en œuvre au contexte urbain (à N'Djaména, la capital du Tchad).

L'approche "Club des Mères" est **une approche flexible** qui permet d'aborder plusieurs thématiques (**approche intégrale** : santé, sécurité alimentaire, eau/hygiène et assainissement, etc..).

Le choix d'orienter les activités sur une thématique doit être **en accord avec les objectifs du projet et les besoins identifiés**. Cependant **tous ses axes / composantes sont toujours présents pour garantir l'originalité de l'approche**.

Il faut noter également que ce type d'approche permet **d'offrir une plateforme à base communautaire** intéressante pour la mise en œuvre de projet des différentes thématiques »



Activités communautaires : Sont principalement des actions de sensibilisation, avec l'objectif de :

- Promouvoir la communication et les échanges
- Mobiliser des communautés pour le changement de comportement.

Les activités communautaires constituent un des **pilliers fondamentaux du fonctionnement des Clubs des mères, et le premier à être développé depuis la constitution des clubs.**

D'après les formations et la donation d'équipements nécessaires, les Clubs des mères débutent leur activité au niveau communautaire, normalement avec une journée de salubrité.

Les thématiques abordées peuvent être très diverses selon les besoins et les objectifs identifiés:

- Eau, hygiène et assainissement
- Santé et nutrition
- Planning familial, mutilation génitale de la femme, le mariage précoce, etc.



Activités communautaires

Caisse de Solidarité Santé

Les caisses de solidarité santé (CSS) : sont un service destiné à offrir des prêts aux membres des clubs en cas de maladie de la femme ou d'un membre de sa famille directe (enfant). Le remboursement est sans intérêt en totalité ou par tranche en fonction du montant emprunté. Le délai est fixé normalement à un (1) mois après que le bénéficiaire ait recouvré sa santé.

Ces caisses reposent sur les cotisations mensuelles des membres.



Les caisses de résilience reposent sur les cotisations mensuelles des membres aussi que (selon les Clubs des mères) sur les revenus générés par les AGR collectives. **Le service de caisse de résilience concerne l'octroi des prêts pour des activités génératrices des revenus individuelles (principalement) et pour couvrir les besoins de la femme demandeuse.**



Le début de l'octroi des crédits dépendra fortement du montant disponible dans la caisse de résilience. Or ce montant dépendra de la durée de cotisation et du montant des cotisations aux caisses.

Le **règlement de fonctionnement** de la caisse de résilience doit s'accorder en préalable par les membres des Clubs (montant de cotisation, processus de demande et de prise de décision sur l'octroi, durée du crédit, taux d'intérêt, etc.). Il n'y a pas d'uniformité entre les règlements de fonctionnement des différents clubs, mais la plus part des Clubs des Mères ont adopté des **pratiques de gestion des crédits simplifiées** (voir document d'évaluation).

Caisse de Résilience

Un des challenges principaux pour donner un appui approprié et effectif concernant la gestion des AGR est l'analphabétisme ou les limitations de connaissances des bénéficiaires à ce sujet.

Pour faire face à cette problématique on recommande de renforcer les capacités individuelles à travers de :

Un accompagnement/coaching individuel (ou en petits groupes –membres du bureau de gestion-),

La définition (ensemble avec les bénéficiaires) des **outils simplifiés**.

AGR Collectives

(Activités Génératrices de Revenus Collectives)

AGRs Collectives :

Dans la conception de l'approche Clubs des mères mis en œuvre au Tchad, Il était identifié comme essentiel d'introduire **un élément fédérateur au sein du club qui s'articule autour d'initiatives économiques** collectives organisées par les femmes dans l'intention de générer des revenus pour augmenter les moyens des clubs et améliorer le niveau socio-économique des ménages.

Afin de donner les orientations appropriées pour mener à bien ces activités (AGR), il est recommandé de réaliser une **analyse de faisabilité et des études filières** au début de la mise en œuvre du projet.

Les initiatives économiques peuvent varier d'un contexte à l'autre. Il est important d'adapter le degré de mutualisation au contexte, donc imposer des initiatives économiques collectives risque d'empêcher la duplication dans certains contextes. Autres implémentations de cet approche montrent que les « initiatives économiques fédératrices » des Clubs peuvent être les AGR individuelles, du moment qu'une partie des revenus est dédié à renflouer les caisses, ou d'AGRs communes avec des revenus individuels. **Le seul impératif est le renflouement des caisses.**



Phases de la mise en œuvre de l'approche « Club des mères »

Concernant l'expérience des projets développés par la Croix-Rouge du Tchad en partenariat avec la Croix-Rouge Française, l'approche « club des mères » peut s'organiser selon les trois phases suivantes

- Phase 1. Lancement et démarrage des activités

communautaires

- Phase 2. Consolidation, stabilisation et autonomie
- Phase 3. Progression et accroissement

Pour chacune des phases, **les actions à souligner sont :** (NB. tout le détail de chaque une des phases et des actions sont au document « Note Technique sur l'approche Club de Mères ») :

Lancement et démarrage

- Voyage de reconnaissance et l'appropriation de l'approche.
- Mobilisation sociale et **constitution officielle du club des mères.**
- Analyse de **faisabilité** et **étude de filières** pour les AGRs).
- **Formations et équipements des Clubs des Mères.**

Consolidation et Autonomie

- Début des **activités de crédits.**
- Mise en place des **Activités génératrices de revenus (AGR) collectives.**
- **Suivi** des activités et **Recyclage.**

Progression et Accroissement

- **Renforcement des mécanismes de crédit.**
- **Diversification** des activités et l'ouverture.
- **Soutien à la création d'autres Clubs des Mères** et mise en réseau.

Démarrage des **activités communautaires** normalement avec une journée de salubrité

Les Clubs des mères sont **autonomes dans leur fonctionnement**

Projet mis en œuvre par la Croix Rouge du Tchad en partenariat avec la Croix Rouge française

Avec le financement de la Croix Rouge britannique



Référence :

- Note d'orientation technique : « Note Technique sur l'approche Club de Mères »
- Document d'évaluation : Rapport de l'évaluation d'impact de l'approche « Clubs des Mères ».
- Brochure Clubs des Mères 2017.

Document élaboré par :

Baptiste Icard et Gema Arranz
Centre de Moyens d'Existence de la FICR
www.livelihoodscentre.org
Contact : livelihoods@cruzroja.es